

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-200

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'organisation d'une course de garçons de café le samedi 12 octobre 2024 sur la Place du Général de Gaulle,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit Place du Général de Gaulle, sur l'ensemble des emplacements situés devant les n°14 au 28, et ce, **le samedi 12 octobre 2024 de 8h à 14h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 01/10/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/10/2024
Le Maire,
David CALCOEN

